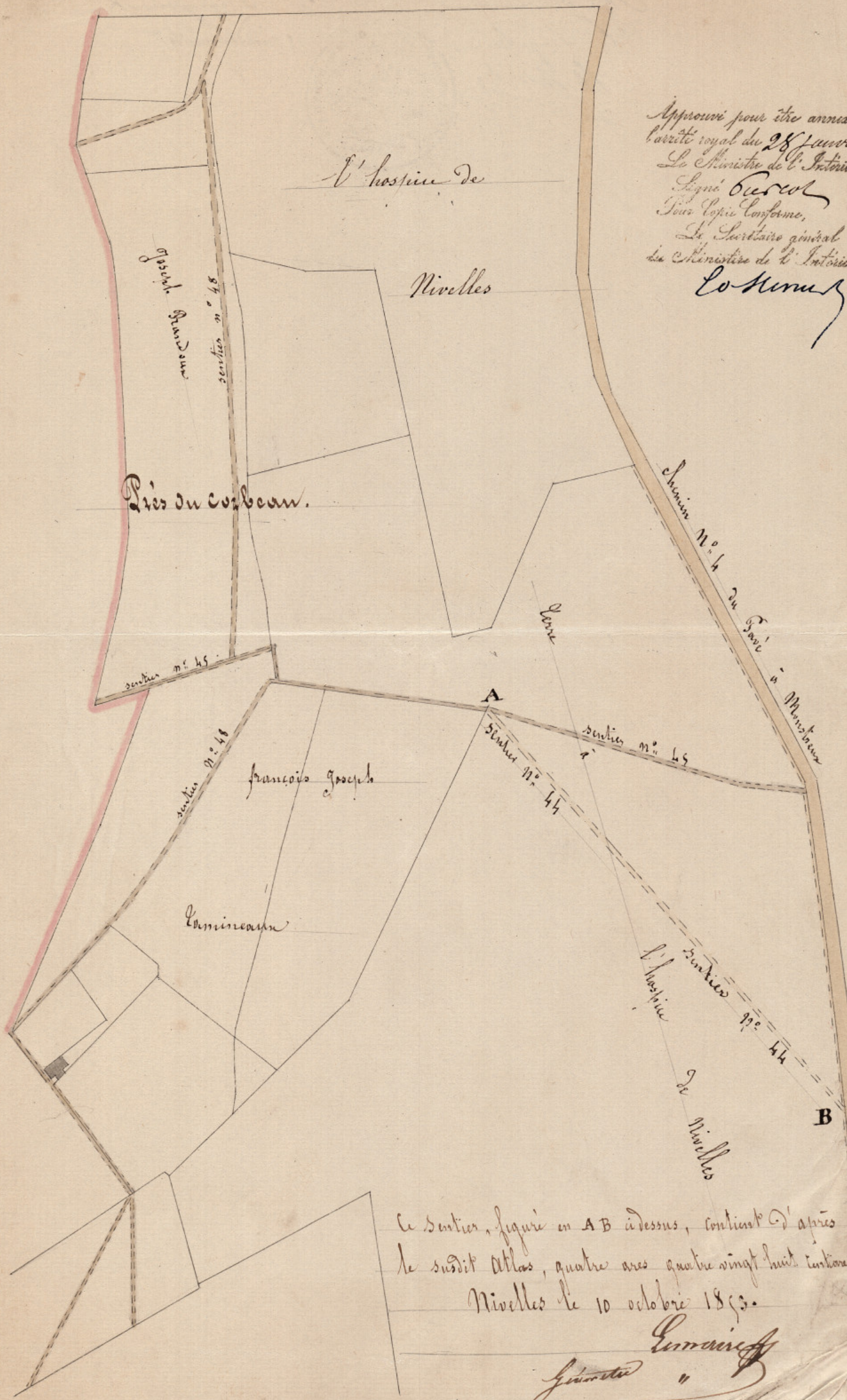


Plan figuratif du sentier N° 44 de l'Atlas
des chemins vicinaux de la commune de Monstreux
dont la suppression est demandée.



Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 28 Janvier 1854
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé Bascot
Pour Copie Conforme,
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur.
L. M. M. M.

Le sentier, figuré en AB à dessus, contient d'après
le susdit Atlas, quatre ares quatre vingt huit centonnes
Nivelles le 10 octobre 1853.
Laminéaux
Général